

**LISTE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2022**

- **Délibération n° 1 – Subvention exceptionnelle**

Approbation du versement d'une subvention de 300 € pour le Téléthon qui aura lieu les 2 et 3 décembre 2022.

- **Délibération n° 2 – Inventaire des zones humides – Groupe d'acteurs locaux - Désignation des membres**

Désignation des membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides et du maillage bocager :

Elus	BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, BERTHONNEAU Frédéric BROUSSARD Raphaël, BRETONNIER Pascal	Maire Maire délégué Verrines Conseiller municipal Délégué commission géographique SYMBO Délégué commission géographique SYMBO
Syndicat rivière	JOLY Alban	SAGE
Agriculteurs	FOUCHÉ Jean-Louis DENIS Pascal GAUTIER Jean-Michel GIRAUD Gilbert	
Chasse	BENETEAU Marie	Fédération départementale des chasseurs
Pêche	FRAPPE Jean-Michel	Président AAPPMA « Les 3B »
Protection de la Nature	DEBENEST Etienne COTREL Nicolas MIGAUD Magali BEDON Christine	GODS Deux-Sèvres Nature Environnement Deux-Sèvres Nature Environnement Association de Protection, d'Information et d'Études de l'Eau et de son Environnement (APIEEE)
Randonneurs	GEMARD Gilbert	
Divers	HUGUE Aurélie	DDT
CLE	BERTHONNEAU Frédéric	
Représentant du service départemental de l'Office Français Biodiversité 79		

- **Délibération n° 3 – Mise en sécurité d'objets patrimoniaux à l'Abbaye Royale**

Approbation de la signature d'une convention avec la commune de Saint-Maixent-L'Ecole pour la mise en sécurité d'objets à l'Abbaye Royale.

- **Délibération n° 4 – Autorisation de réalisation des travaux situés à la Cigogne pour l'enfouissement coordonné dans le cadre des programmes du SIEDS**

Approbation de la réalisation des travaux des réseaux par le SIEDS

Approbation du tableau de financement prévisionnel des travaux et des modalités de répartition entre le SIEDS et la commune.

• **Délibération n° 5 – Adoption de mesures nécessaires à la survie des collectivités locales**  
Dans l'objectif d'avoir une capacité à agir à la hauteur de ses responsabilités, le conseil municipal décide de se joindre à l'Association des Maires des Deux-Sèvres (ADM79) et à l'Association des Maire de France (AMF), et demande la mise en place de plusieurs mesures nécessaires pour la survie de nos territoires.

• **Délibération n° 6 - Motion concernant les conséquences de la crise économique et financière**

Le Conseil municipal de la commune de Celles-sur-Belle exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population. Il décide de transmettre au Préfet et aux parlementaires du département cette motion où il soutient les positions de l'Association de Maires de France ainsi que ses propositions à l'Exécutif.

• **Délibération n° 7 – Contrat d'assurance des risques statutaires – Délibération donnant habilitation au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres**

Approbation de cette habilitation à souscrire pour le compte de la commune des contrats d'assurance d'une durée de 4 ans, à effet au 1er janvier 2024 et sous le régime de la capitalisation, auprès d'une compagnie d'assurance agréée.

• **Délibération n° 8 – Convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion de la FPT des Deux-Sèvres (CDG 79)**

Approbation d'adhérer à la mission de médiation du CDG 79 et de signer la convention pour les types de médiations suivantes :

- Médiation préalable obligatoire,
- Médiation à l'initiative du juge,
- Médiation à l'initiative des parties.

• **Délibération n° 9 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif et collectif – Année 2021**

Vu le rapport annuel 2021 sur du service public d'assainissement non collectif et collectif de la communauté de communes Mellois en Poitou, le conseil municipal en a discuté et n'a formulé aucune remarque.

Date de mise en ligne sur le site de la commune : 16 novembre 2022